

COMMUNE DE RUSTENHART

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTENHART DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2026

Sous la présidence de Monsieur GIUDICI Frédéric, Maire,

Le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre cette séance ordinaire du conseil municipal à 20h00.

Présents : AMBIEHL Régine, GERRER Julie, HIRYKZUK Gilles, LANGENBRONN Mickaël, MOUROUGASSIN Valérie, MULLER Jean-Luc

Ont donné procuration : DIDIER Dominique à LANGENBRONN Mickaël, GRAFTIEAUX Hélène à AMBIEHL Régine, KUHN Julien à GERRER Julie

Absents excusés : DIDIER Dominique, GRAFTIEAUX Hélène, GULLY-VOINSON Mathieu, KUHN Julien

Le Maire propose :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2026
3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget commune
4. Affectation du résultat 2025 : Budget commune
5. Quote-part de loyer presbytère de Heiteren – *Point annulé*
6. Informations
7. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante si l'un d'entre eux souhaite prendre cette responsabilité. Après en avoir délibéré, Mme Oriana KUHN, secrétaire générale de mairie, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2026

Après en avoir délibéré, le procès-verbal de la séance du 10 février 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget commune

Mme Valérie MOURUGASSIN prend part au conseil à 20h07.

Monsieur Frédéric GIUDICI, maire, expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget principal de l'exercice 2025.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 08/04/2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025 ;

Vu le CFU 2025 du budget principal de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « *dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres ;

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et que le conseil municipal, a désigné Mme Julie GERRER, 1^{ère} adjointe au maire, pour assurer la présidence de ce point ;

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du Compte de Gestion du SGC de Colmar ;

Mme Régine AMBIEHL s'interroge concernant la différence entre les montants budgétisés et réalisés pour les comptes suivants :

- 60632 – Fournitures de petit équipement : solde négatif de 10 835,30 €
- 613 – Locations : solde négatif de 15 324,01 €

- 623 – Publicité, publications, relations publiques : solde négatif de 3 633,91 €
- 6558 – Autres contributions obligatoires : solde négatif de 854,34 €
- 65748 – Subv. de fonctionnement aux autres personnes de droit privé : solde positif de 12 200,00 €
- 65818 – Autres redevances pour concessions, brevets, licences, procédés : solde négatif de 9 193,60 €

M. le Maire ayant quitté la salle, Mme Régine AMBIEHL adresse sa demande à la secrétaire de séance. Mme Oriana KUHN, secrétaire de séance, lui fournit le détail par article, au moyen du grand livre, pour chacun des comptes concernés. Mme Régine AMBIEHL ayant des questions complémentaires concernant les versements au titre du loyer du logement paroissial, elle indique souhaiter obtenir des précisions de M. le Maire. Elle se rend auprès de M. le Maire et rapporte ses réponses en séance aux autres membres du conseil.

Mme Julie GERRER, 1^{ère} adjointe au maire, sollicite la décision des membres du Conseil Municipal concernant le CFU 2025 du budget principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ADOpte** le compte financier unique 2025 du budget principal, arrêté comme suit :

	INVESTISSEMENT			FONCTIONNEMENT		
	Recettes	Dépenses	Total	Recettes	Dépenses	Total
Résultat de l'exercice 2025 – Opérations réelles	866 307,48 €	1 083 836,89 €	- 217 529,41 €	796 436,67 €	867 604,36 €	- 71 167,69 €
Résultat de l'exercice 2025 – Opérations d'ordre	42 750,22 €	42 750,22 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Report du résultat 2024	268 841,51 €	0,00 €	268 841,51 €	446 288,58 €	0,00 €	446 288,58 €
Résultat de clôture 2025	1 177 899,21 €	1 126 587,11 €	51 312,10 €	1 242 725,25 €	867 604,36 €	375 120,89 €

4. Affectation du résultat 2025 : Budget commune

Vu le CFU 2025, M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 de la manière suivante :

Affectation des résultats :

Section d'Investissement

Ligne budgétaire 001 : **51 312,10 €**

(Résultat de la section d'investissement : Excédent d'investissement 2025)

Restes à réaliser (dépenses) : 58 503,56 €

Restes à réaliser (recettes) : 152 113,30 €

Section de Fonctionnement

Ligne budgétaire 002 : **375 120,89 €**
(Résultat de la section de Fonctionnement : Excédent de Fonctionnement 2025)

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation du résultat 2025 de la commune de RUSTENHART comme suit :

Section d'investissement :

Recette Compte 001 Excédent d'investissement reporté : **51 312,10 €**

Section de fonctionnement :

Recette Compte 002 Excédent de fonctionnement reporté : **375 120,89 €**

5. Quote-part de loyer presbytère de Heiteren

Point annulé (décision du Maire prise dans le cadre de ses délégations).

6. Informations

- Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations :

Entreprise	Objet	Montant TTC
JPG	Fournitures administratives mairie	210,91 €
Amazon	Fournitures administratives mairie et petit équipement service technique	329,80 €
CDG68	Intervention archiviste itinérant	1 650,00 €
Commune de Heiteren	Participation loyer presbytère 2025	1 540,86 €

- L'opposition du SIAEP au projet d'installation du méthaniseur en amont du point de captage a abouti à une issue positive : le porteur de construction à Munchhouse a abandonné le projet.

7. Divers

Mme Valérie MOUROUGASSIN indique que le bulletin communal est commandé, le bon à tirer a été demandé pour le 13 mars au plus tard.

Mme Régine AMBIEHL réitère ses interrogations au sujet de l'installation de l'antenne TOTEM. Il s'agissait de déterminer si la commune pourrait utiliser le poteau de l'antenne et l'éventuelle installation d'un fourreau. M. le Maire indique que TOTEM a apporté des réponses : l'installation du fourreau est possible, mais pas l'utilisation du poteau de l'antenne. M. le Maire précise également que le bail a été signé.

Mme Julie GERRER aborde les inscriptions au Périscolaire : 76 enfants sont inscrits pour 60 places disponibles. Il est tenté de déterminer les solutions éventuelles.

M. le Maire clôture la séance par un remerciement à l'ensemble des membres du conseil municipal pour leur implication tout au long du mandat.

Séance levée à 20h56

Délibérations

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 février 2026
3. Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 : Budget commune
4. Affectation du résultat 2025 : Budget commune
5. Quote-part de loyer presbytère de Heiteren – *Point annulé*
6. Informations
7. Divers

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de RUSTENHART séance du 5 mars 2026
--

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
GIUDICI Frédéric	Maire		
GERRER Julie	1 ^{ère} Adjointe		
MOUROUGASSIN Valérie	2 ^{ème} Adjointe		
AMBIHL Régine	Conseillère municipale		
DIDIER Dominique	Conseiller municipal		LANGENBRONN Mickaël
GRAFTIEAUX Hélène	Conseillère municipale		AMBIHL Régine
GULLY-VOINSON Mathieu	Conseiller municipal	Absent	
HIRYCZUK Gilles	Conseiller municipal		
KUHN Julien	Conseiller municipal		GERRER Julie
LANGENBRONN Mickaël	Conseiller municipal		
MULLER Jean-Luc	Conseiller municipal		